

Solucop, pour le bien des copropriétés

L'événement Le salon Solucop se tient cette semaine à Nice. Il permet aux copropriétaires de s'informer sur leurs droits et obligations et aux syndicats de trouver de nouveaux fournisseurs

Dans les Alpes-Maritimes, on dénombre pas moins de 300 000 lots de copropriétés. Voilà de quoi occuper les 1 200 employés des 250 cabinets de syndic. Tous les ans, ils gèrent plus de 409 M€ de budget de fonctionnement, dont 20 M€ de travaux dans les immeubles. Pour sa 21^e édition, le salon Solutions Copropriétés change de nom et devient Solucop. Est-ce la seule nouveauté ? Les explications de Catherine Vaillant, directrice d'Expotentiel, organisatrice de la manifestation qui se tiendra les 17 et 18 novembre à Nice-Palais Acropolis.

Quel est l'objet du salon ?
Il permet de faire se rencontrer tous les acteurs de la copropriété : copropriétaires, syndicats et fournisseurs. Avec une centaine d'exposants représentant 40 métiers, Solucop est la vitrine du savoir-faire et de l'innovation en matière d'entretien et de rénovation ; d'innovation et confort ; d'habitat durable et de maîtrise des charges. Les visiteurs trouvent des réponses aux questions qu'ils se posent sur le fonctionnement et l'entretien d'une copropriété. Outre les tables rondes et conférences, ils pourront avoir accès à des consultations gratuites dans trois espaces conseils (copropriété, économies d'énergie et informations habitat). Solucop veut faire prendre conscience aux copropriétaires qu'ils doivent s'impliquer car une copropriété bien entretenue est un patrimoine valorisé.



Solucop a pour objectif d'informer et d'impliquer les copropriétaires dans la valorisation de leur patrimoine et de faciliter leurs prises de décision. (D.R.)



« Une copropriété bien entretenue est un patrimoine valorisé. »

Et côté syndicats ?
C'est l'occasion pour eux de venir chercher de nouveaux fournisseurs et prestataires de services, de découvrir de nouvelles technologies.

Quelles sont les tendances de cette 21^e édition ?
On va beaucoup parler réglementation car certaines dispositions de la loi Alur entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Dorénavant, les copropriétés devront être immatriculées et toutes leurs caractéristiques seront référencées au niveau national. Le but étant qu'elles restent en bon état. Autre obligation, celle d'effectuer un diagnostic technique global. Il permet aux membres du conseil syndical d'en savoir plus sur l'état général de l'immeuble et de proposer la réalisation de travaux pour la conservation du bâtiment pouvant être étalés sur les dix prochaines années. Est aussi obligatoire la création d'un fonds de prévoyance de travaux pour en faire faire certains obligatoires comme la rénovation énergétique. Dernier point de la loi Alur, la mise en concurrence

triennale du syndic par le conseil syndical.

Y aura-t-il des innovations ?
Oui. On peut citer la barrière anti-inondations présentée par Micromatix ; la recherche de fuite sans casse de RC Contractors ; le traitement de lutte contre le charançon rouge par Syngenta. Autre secteur très apprécié par les visiteurs, celui de l'économie d'énergie avec le comptage individuel de chauffage qui peut faire économiser jusqu'à 30 %.

PROPOS RECUEILLIS PAR
KARINE WENGER
kwenger@nicematin.fr

solucop.com

Le syndic en poche

Avec Syndic Connect, vous avez mis votre syndic dans la poche ! Mise au point par la FNAIM Côte d'Azur, cette application gratuite pour smartphone rapproche les syndicats des occupants – copropriétaires ou locataires – des résidences dont ils s'occupent. En trois minutes, ils transmettent en instantané les infos aux résidents que ce soit en envois ciblés ou groupés. Les résidents, quant à eux, sont assurés de ne plus rater aucune information qu'il s'agisse d'une coupure d'eau, de travaux, d'un nouveau code... Ils peuvent enregistrer les événements de la copropriété, les ajouter dans leur agenda pour ne plus les oublier et, si besoin, avoir accès à l'historique des messages. Pour mettre en place Syndic Connect, il suffit de placer un émetteur autonome dans l'entrée de l'immeuble et inciter les résidents à télécharger gratuitement l'application sur leur smartphone. Pour Frédéric Pelou, président de la FNAIM Côte d'Azur, « Syndic Connect est une initiative inédite de la FNAIM Côte d'Azur qui répond à un besoin vécu au quotidien aussi bien par les syndicats que par les résidents des copropriétés qu'ils gèrent. » L'appli est réservée aux syndicats agréés par la FNAIM.